



**Bureau communautaire  
Du Mardi 26 Septembre 2023**

**DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 10**

**Nombre de votants : 10**

**Présents :** M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

**Absents :** Mme Myriam GAIRAUD.

**Rapporteur :** M. Claude REVEL.

**2022-37 - Travaux de rénovation du théâtre « Le Sillon » à Clermont l'Hérault - Déclaration sans suite des lots n°0 – Dépose et enlèvement des matériaux à recycler et n°13 - Scénographie**

Monsieur REVEL rappelle que par délibération prise en séance du 29 Aout 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais a approuvé une délégation de pouvoirs au Bureau de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision relative aux marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € H.T et inférieur ou égal au seuil des procédures formalisées lorsque les seuils sont inscrits au budget.

Dans le cadre du Projet de Territoire 2020-2030 et de son Axe 4 – Un Territoire de Gouvernance », la Communauté de communes du Clermontais a décidé de moderniser les équipements communautaires en valorisant, en autres, son patrimoine culturel.

Le théâtre « Le Sillon », scène labellisée *Art en Territoire, label d'intérêt national accordé par le Ministère de la Culture (DRAC Occitanie), la région Occitanie et le département de l'Hérault*, nécessite la réalisation d'une rénovation totale pour proposer une programmation qualitative et inclusive pour tous les habitants.

Afin d'engager ces travaux, la Communauté de communes a lancé une procédure de consultation des entreprises le 1 er décembre 2022. La date limite de réception des offres était fixée au 22 décembre 2022. Des négociations ont été menées afin d'optimiser les budgets à engager tout en s'assurant de la qualité des rénovations à venir.

Conformément à l'avis favorable émis par la commission MAPA réunie le 25 septembre 2023, il est proposé de déclarer sans suite, en application des articles R. 2185-1 et R. 2385-1 du Code de la Commande Publique, les lots suivants :

- Lot n°0 – Dépose et enlèvement des matériaux à recycler – déclaré sans suite pour cause d'insuffisance de concurrence – « motif d'intérêt général », et, conformément à l'article L. 2152-3 concernant l'unique offre de la société SOMAHU dont le prix excède les crédits budgétaires alloués. Ainsi, il est décidé que ces travaux se feront en interne,
- Lot n°13 – Scénographie – déclaré sans suite au regard de la nécessité de redéfinir le besoin. Les travaux à exécuter peuvent être réalisés pour un coût moins élevé en conservant des éléments scénographiques déjà existants. Une nouvelle consultation sera lancée ultérieurement.

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les déclarations sans suite du lot n°0 Dépose et enlèvement des matériaux à recycler et lot n°13 Scénographie,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 26 Septembre 2023

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.